

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2014

---

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD55

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 27

À la seconde phrase de l'alinéa 23, substituer aux mots :

« la charte »,

les mots :

« les chartes ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle, dans la mesure où la première phrase du même alinéa 23 de l'article 27 fait référence aux chartes de PNR au pluriel.